



# lauch

Schéma d'Aménagement et  
de Gestion des Eaux

## Diagnostic du bassin versant Les enjeux du SAGE

Conseil Général  
**Haut-Rhin** 

Service Aménagement des Rivières  
100 Avenue d'Alsace BP 20351  
68006 COLMAR

PARTENARIAT



**AGENCE  
DE L'EAU**  
RHIN•MEUSE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction  
départementale  
des Territoires  
Haut-Rhin

Version du 16 décembre 2013

## Sommaire

<b>Préambule .....</b>	<b>2</b>
<i>Ce qu'attend le SDAGE Rhin-Meuse .....</i>	<i>3</i>
<i>Généralités .....</i>	<i>3</i>
<i>Sur le bassin versant de la Lauch .....</i>	<i>3</i>
<i>Ce que relèvent les Commissions Thématiques .....</i>	<i>4</i>
<i>La méthodologie de diagnostic du bassin versant .....</i>	<i>4</i>
<b>Diagnostic des enjeux du SAGE de la Lauch .....</b>	<b>5</b>
<i>Enjeu « zones humides ».....</i>	<i>6</i>
<i>Enjeu « mobilité latérale des cours d'eau ».....</i>	<i>8</i>
<i>Enjeu « biodiversité et espèces invasives ».....</i>	<i>9</i>
<i>Enjeu « inondation ».....</i>	<i>10</i>
<i>Enjeu « Milieux et quantité des ressources en eau » .....</i>	<i>11</i>
<i>Enjeu « Qualité des eaux» .....</i>	<i>13</i>
<i>Enjeu « Assainissement des eaux usées ».....</i>	<i>14</i>
<i>Enjeu « Assainissement pluvial » .....</i>	<i>15</i>
<i>Enjeu « Communication sur le SAGE et ses enjeux » .....</i>	<i>16</i>

## Préambule

Le présent document, intitulé « Diagnostic » du bassin versant de la Lauch, est issu des réflexions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de ses commissions thématiques lors des réunions suivantes à partir du document d'état des lieux du bassin versant :

- Commission thématique « pressions » tenue le 19 juin 2013 à GUEBWILLER
- Commission thématique « milieux » tenue le 20 juin 2013 à ROUFFACH
- Commission thématique « ressources » tenue le 21 juin 2013 à LINTHAL
- Bureau de la Commission Locale de l'Eau tenu le 03 juillet 2013 à RAEDERSHEIM
- Bureau de la Commission Locale de l'Eau tenu le 05 septembre 2013 à GUEBWILLER
- Commission Locale de l'Eau tenue le 18 octobre 2013 à GUEBWILLER
- Bureau de la Commission Locale de l'Eau tenu le 28 novembre 2013 à GUEBWILLER
- Commission Locale de l'Eau tenue le 16 décembre 2013 à GUEBWILLER

Ce document a été validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Lauch le 16 décembre 2013.

## ***Ce qu'attend le SDAGE Rhin-Meuse***

### Généralités

Le SDAGE demande aux SAGE présents sur son bassin hydrographique:

- De stopper la dégradation sur les zones humides ordinaires et remarquables
- De mener ou compléter l'inventaire des zones humides sur son périmètre
- De définir des règles de gestion sur les zones humides permettant de limiter au maximum les impacts de travaux, consignées dans un guide de bonnes pratiques sur les zones humides.
- De veiller à la gestion équilibrée des ressources en eau et de limiter les transferts entre les bassins versants
- De préserver l'intégrité des milieux naturels et la mobilité latérale des cours d'eau
- D'apporter des éléments pour l'éducation à l'environnement du Grand Public, notamment des plus jeunes
- De démontrer en quoi le SAGE met en œuvre le SDAGE et mettre en place des actions pour atteindre les objectifs du SDAGE

Par ailleurs le SDAGE préconise l'infiltration des eaux pluviales non dégradées et le traitement des eaux pluviales polluées avant rejet vers les milieux naturels.

### Sur le bassin versant de la Lauch

Le SDAGE identifie sur le bassin versant de la Lauch :

- La Lauch à l'aval de GUEBWILLER et ses affluents comme un axe migrateur pour l'anguille
- La Lauch et le Rimbach comme des axes prioritaires pour le transport solide
- Des fuseaux de mobilité à définir sur la Lauch et le Rimbach en priorité
- Un réservoir biologique à préserver sur la masse d'eau LAUCH 1 jusqu'à sa confluence avec le Klein Sultzbach
- Des pressions nitrates fortes sur le piémont vosgien et la basse vallée
- Des pressions phytopharmaceutiques sur la basse vallée de la Lauch
- Des eaux souterraines moyennement à fortement vulnérables en amont de GUEBWILLER
- Un captage en eau potable prioritaire SDAGE 2 à ROUFFACH (Val SOULTZMATT) et deux captages SDAGE 1 à MERXHEIM ("forage syndical") et ROUFFACH ("forage communal du Lettgrueben et de l'hôpital »).

## ***Ce que relèvent les Commissions Thématiques***

Les échanges lors des commissions thématiques permettent d'identifier 10 enjeux majeurs sur le bassin versant de la Lauch.

Ces enjeux validés par le Bureau de la Commission Locale de l'Eau le 05 septembre 2013, sont présentés selon les thématiques « Milieux » « Ressources » et « Pressions » et **non classés par ordre de priorité** :

« Milieux » :

- Zones humides
- Continuité écologique des cours d'eau
- Mobilité latérale des cours d'eau
- Biodiversité et espèces invasives
- Inondation

« Milieux » et « Ressources » (enjeu transversal):

- Gestion quantitative de la ressource en eau

« Ressources » :

- Qualité de la ressource en eau

« Pressions » :

- Assainissement des eaux usées
- Assainissement pluvial

« Généralités » :

- Communication sur le SAGE et ses enjeux

## ***La méthodologie de diagnostic du bassin versant***

**Chacun des enjeux listés sur la page précédente a été diagnostiqué à partir d'une approche selon la matrice SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats en anglais) ou Forces, Faiblesses, Opportunités et Contraintes.**

**Un état de la réglementation en vigueur et une synthèse finale de l'enjeu complètent l'analyse.**

La réflexion est structurée pour chaque enjeu comme suit :

**Le diagnostic :**

Une ou plusieurs cartographie(s) importante(s) issues de l'état des lieux

Un paragraphe sur ce qui va bien aujourd'hui (Force)

Un paragraphe sur ce qui fait défaut (Faiblesse)

Un paragraphe sur ce qui aidera à l'action (Opportunité)

Un paragraphe sur ce qui limitera l'action (Contrainte)

**La (les) finalité(s) de l'enjeu**



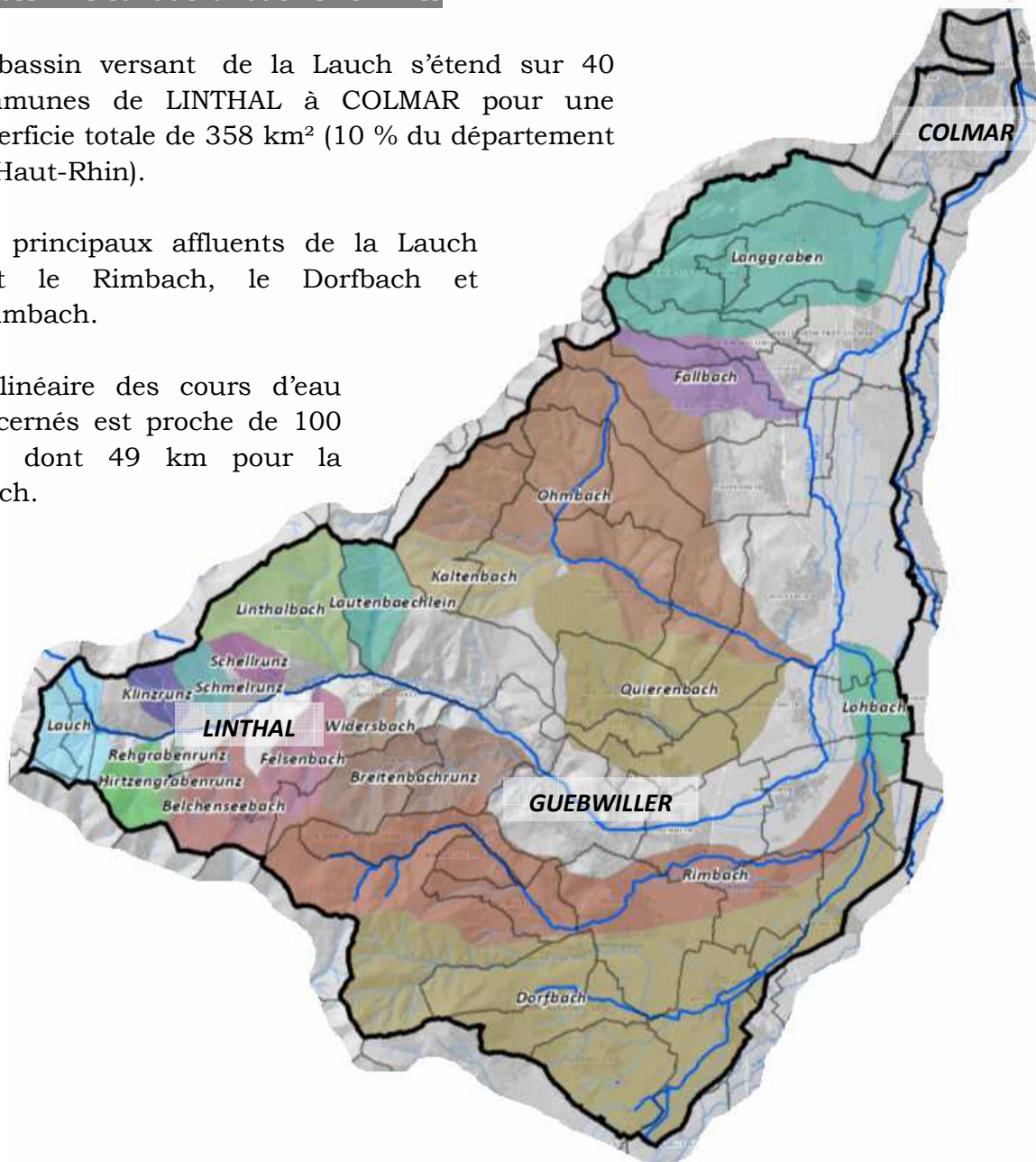
## Diagnostic des enjeux du SAGE de la Lauch

### Le bassin versant de la Lauch en chiffres

Le bassin versant de la Lauch s'étend sur 40 communes de LINTHAL à COLMAR pour une superficie totale de 358 km<sup>2</sup> (10 % du département du Haut-Rhin).

Les principaux affluents de la Lauch sont le Rimbach, le Dorfbach et l'Ohmbach.

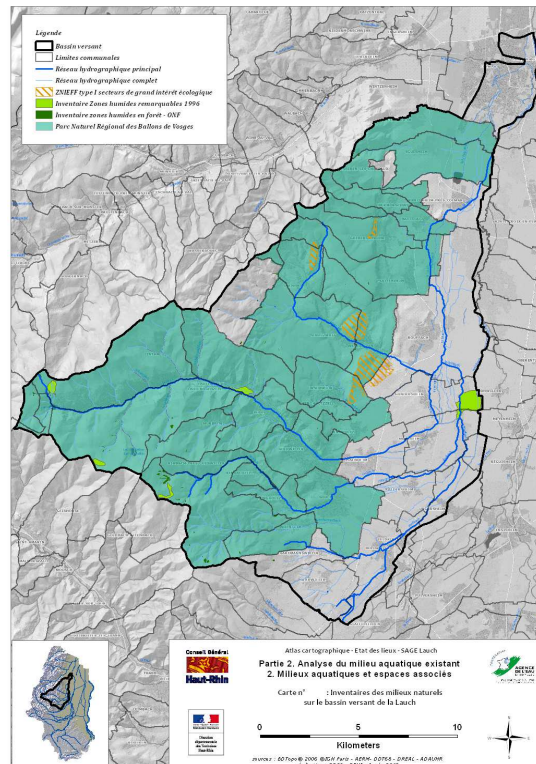
Le linéaire des cours d'eau concernés est proche de 100 km, dont 49 km pour la Lauch.



Le périmètre du SAGE : le bassin versant de la Lauch

Thématique « milieux aquatiques »

Enjeu « zones humides »



**Carte n° 29 :**

*Les zones humides présentent un intérêt écologique et hydraulique à travers leur fonction épuratrice et dans la régulation des épisodes de crues et d'étiage.*

La vallée de la Lauch bénéficie de zones humides à fort potentiel de biodiversité. Ces zones peuvent être qualifiées comme « remarquables » lorsqu'elles abritent une biodiversité exceptionnelle. Les autres zones humides dites « ordinaires » assurent cependant un rôle clé dans l'équilibre hydrologique du bassin versant.

Bien qu'un inventaire départemental des zones humides remarquables protège depuis 1996 les zones humides majeures, le bassin versant de la Lauch ne dispose pas d'un inventaire exhaustif des zones humides ordinaires. Le SDAGE Rhin-Meuse demande à chaque SAGE de réaliser un inventaire des zones humides.

L'inventaire départemental des zones humides remarquables est en cours de révision et s'intéressera également aux zones humides ordinaires à une échelle assez précise (1/2000<sup>ième</sup>). Le bassin versant de la Lauch fait l'objet de cette révision et sera prospecté en 2014. Ce nouvel inventaire sera mis à disposition du SAGE fin 2014.

Cet inventaire aura une portée juridique vis-à-vis des documents d'occupation du sol et d'aménagement du territoire. Aussi une attention particulière devra être apportée à la concertation lors de l'élaboration de la cartographie et du guide de bonnes pratiques pour cet enjeu.

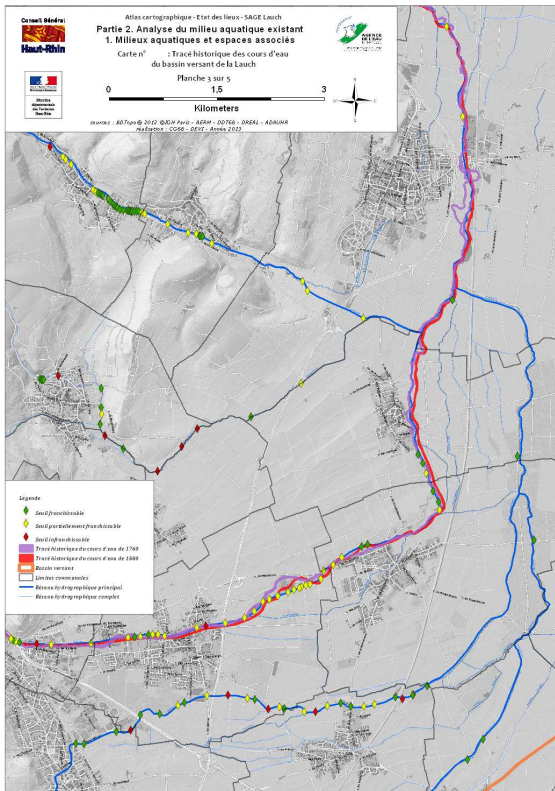
Le SAGE de la Lauch doit mettre à jour et compléter l'inventaire des zones humides remarquables et ordinaires, et avoir pour objectif de préserver les zones humides, avec entre autre la rédaction d'un guide de bonne gestion de ces milieux.





## Enjeu « mobilité latérale des cours d'eau »

### Carte n° 20 :



*L'enveloppe de mobilité est l'espace où le lit de la rivière est déjà allé et/ou pourrait se déplacer si les contraintes (seuils, murs, protections de berges...) étaient supprimées, par le biais de phénomènes tels que l'érosion et le dépôt sédimentaire. Cet espace est nécessaire au bon équilibre sédimentaire et écologique du cours d'eau et pérennise le rechargement en eau de la nappe d'accompagnement.*

La Lauch est un cours d'eau mobile. En aval d'Issenheim, la Lauch présente des secteurs potentiellement mobiles dans lesquels le lit de la rivière peut se déplacer en érodant cette berge. Cette dynamique est favorable à la biodiversité des milieux aquatiques.

Cependant certains seuils et protections de berges impactent la mobilité et l'érosion latérale du cours d'eau, contribuant à une

banalisation de son lit. Le SDAGE Rhin-Meuse demande par ailleurs la délimitation des fuseaux de mobilité sur la Lauch et le Rimbach.

Les syndicats mixtes de rivière conduisent actuellement un programme global d'atteinte du bon état écologique de la Lauch et de ses affluents, traitant notamment de la délimitation des fuseaux de mobilité. Une consultation sera réalisée en 2014 auprès des communes concernées et de la Chambre d'Agriculture et les discussions se poursuivront dans le cadre de la rédaction du SAGE.

Les syndicats de rivière sont compétents pour assurer la maîtrise de ces fuseaux de mobilité. Ils pourront indemniser le foncier délimité au sein des enveloppes de mobilité et entretenir les berges en limite de fuseau.

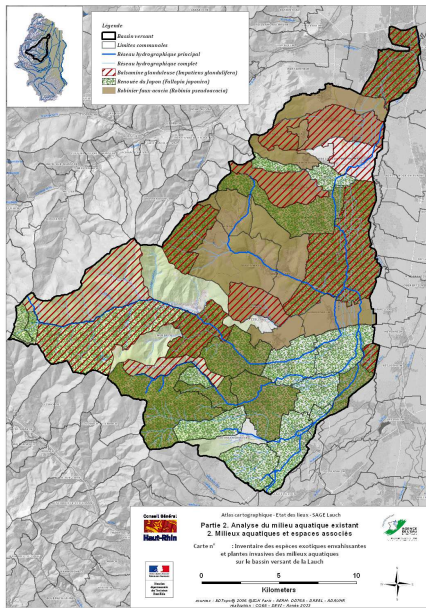
La délimitation de ces fuseaux de mobilité aura des répercussions sur le foncier, notamment agricole, et sur les activités existantes en lit majeur (prairies, cultures, forages pour l'alimentation en eau potable, etc.). Une concertation élargie devra être conduite pour définir les enveloppes de mobilité dans lesquelles aucune protection de berge ne pourra être mise en place à l'avenir. La réflexion pourra bénéficier du remembrement en cours sur le secteur de ROUFFACH.

La problématique d'envahissement des secteurs dénudés du lit de la rivière par des plantes invasives devra être prise en considération dans la réflexion.

Le SAGE de la Lauch doit avoir pour objectif l'identification des fuseaux de mobilité et la redynamisation (préservation/restauration) de la mobilité latérale des cours d'eau, en veillant à la prise en compte de l'occupation du sol (conciliation).

## Enjeu « biodiversité et espèces invasives »

Carte 25 :



*Les plantes invasives profitent du mauvais état d'une ripisylve et de la nudité du lit mineur d'un cours d'eau pour envahir ces milieux.*

Le bassin versant dispose globalement d'une ripisylve de bonne qualité, permettant de préserver les berges des plantes invasives.

La majeure partie du bassin versant est cependant menacée par les plantes invasives, dont l'implantation est en phase d'expansion ce qui écarte toute possibilité d'éradication complète à un coût raisonnable.

Le grand public et les entreprises restent peu sensibilisés sur les bonnes pratiques à adopter pour limiter la propagation des plantes invasives.

Le Département a édité un guide d'identification

des plantes invasives. La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles en Alsace (FREDON) et le Parc des Ballons des Vosges mènent actuellement des réflexions sur les possibilités de lutte contre ces plantes invasives. Un inventaire départemental à une échelle fine de la présence de plantes invasives est en cours.

La réglementation interdit la lutte chimique contre tout type de végétations dans les Zones Non Traitées (ZNT) le long des cours d'eau (la distance d'interdiction de traitement de part et d'autre de la rivière varie suivant le type de produit utilisé). Ainsi le SAGE devra proposer d'autres formes d'actions pour améliorer la biodiversité des berges des cours d'eau et des zones alluviales du lit majeur.

On relève une bonne qualité du peuplement piscicole sur la Lauch supérieure et un bon potentiel sur le secteur de plaine.

Cependant les populations piscicoles sont impactées dans la plaine par les étiages sévères de la Lauch (basses eaux estivales), parfois même assècs.

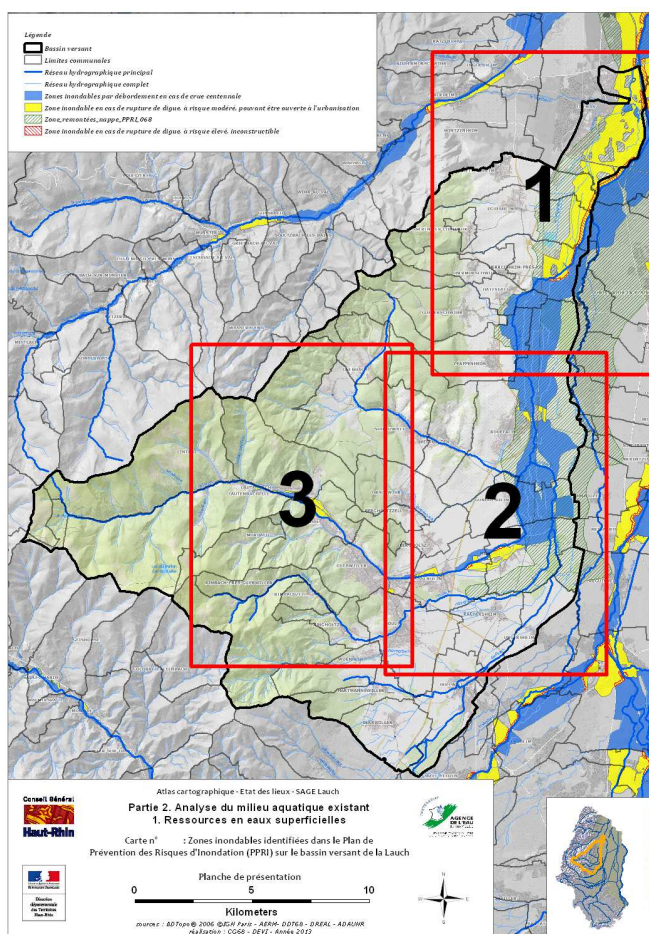
Les agriculteurs du secteur de MERXHEIM ont d'ores et déjà modernisé leurs installations, avec l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département, ce qui a fortement réduit les prélèvements d'origine agricole.

Les orientations du SAGE relative à la gestion quantitative de la ressource en eau devront tenir compte des besoins en eau des milieux aquatiques de la plaine de la Lauch, notamment en période estivale.

**Le SAGE de la Lauch doit avoir pour objectif d'améliorer la biodiversité des milieux aquatiques et humides, et de limiter le développement des espèces invasives.**

## Enjeu « inondation »

Carte 18 :



La Lauch bénéficie depuis 2006 d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) pour la préservation de ses zones inondables. Le bassin versant présente un bon niveau de protection des villages et des populations grâce aux ouvrages hydrauliques existants (barrages, digues, bassins de rétention, etc.).

Cependant les affluents de la Lauch ne disposent pas de réglementation pour la préservation des zones inondables (secteurs du Rimbach et de l'Ohmbach). De plus, la voie ferrée traversant la basse vallée impacte les écoulements hydrauliques lors des épisodes de crues et certains villages restent ponctuellement exposés aux inondations.

Les syndicats mixtes de rivière présents sur le bassin versant sont compétents pour la construction et

l'entretien des ouvrages de protection (digues, bassins de rétention. Des études hydrauliques sur les affluents de la Lauch sont disponibles dans le cadre des programmes GERPLAN (Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain) des communautés de communes. Des réflexions sur des travaux de réhabilitation du barrage de la Lauch sont également engagées par le Conseil Général.

Les différentes actions envisagées auront des impacts sur le développement du territoire et sur l'urbanisme. Une concertation avec les acteurs et les porteurs de projet sera nécessaire pour établir des préconisations partagées par le territoire.

Les réflexions du SAGE devront principalement se concentrer sur la préconisation d'une cartographie des zones inondables sur les affluents de la Lauch dans un délai à déterminer.

Le SAGE de la Lauch doit avoir pour objectif de préserver les zones inondables et de privilégier la protection des biens et des personnes sans générer d'autres problèmes sur la ressource en eau et la biodiversité.







## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch

La vallée de la Lauch dispose d'une ressource en eau limitée qui s'infiltré en partie lors de son parcours dans la basse vallée. Cette ressource est soutenue en été par les lâchers des barrages de la Lauch et du Ballon. La rivière est exploitée pour l'alimentation en eau potable des 36 000 habitants de la vallée de GUEBWILLER et de ses industriels. Les exploitants agricoles irrigants du Florival à MERXHEIM se sont déconnectés depuis 2010 des ressources en eau superficielles pour exploiter un réseau de six forages situés en bordure de la nappe d'Alsace.

Cependant des assecs de la Lauch sont régulièrement observés sur la basse vallée qui dispose de peu de zones refuges pour la faune aquatique. La plupart des étangs sont uniquement connectés à la rivière lors des hautes eaux et ne permettent qu'une simple recolonisation des milieux aquatiques. La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller souhaiterait attirer de nouvelles industries agroalimentaires.

De plus l'organisation de l'assainissement collectif sur le bassin versant a engendré des transferts entre les sous-bassins versants, soustrayant une partie des débits aux milieux aquatiques et impactant davantage la basse vallée de la Lauch lors des périodes de basses eaux. Une sécurisation de l'alimentation en eau potable de la vallée de GUEBWILLER est nécessaire pour faire face lors des périodes de sécheresse et des consommations de pointe ou en cas d'accidents. La recherche de ressources en eau supplémentaires de même qualité est à envisager.

Des discussions ont été initiées pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la vallée de GUEBWILLER. Celle-ci pourrait être assurée par une interconnexion déjà existante avec les eaux de la nappe d'Alsace (nouveau forage du SIAEP Ensisheim-Bollwiller-et-Environs). Cette interconnexion devrait cependant être réaménagée. Des réflexions sont également en cours sur la réhabilitation du barrage de la Lauch.

Les eaux de la rivière Lauch, utilisées pour la production d'eau potable sont douces et peu minéralisées, ce qui leur confère des qualités gustatives appréciées. Néanmoins, les eaux distribuées ne sont pas à l'équilibre calco-carbonique. Les résultats de la réflexion menée par l'Office International de l'Eau (OIE) sur l'incidence des eaux douces distribuées pour la consommation humaine en Alsace, cofinancée par l'Agence Régionale de Santé Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, seront prochainement à disposition.

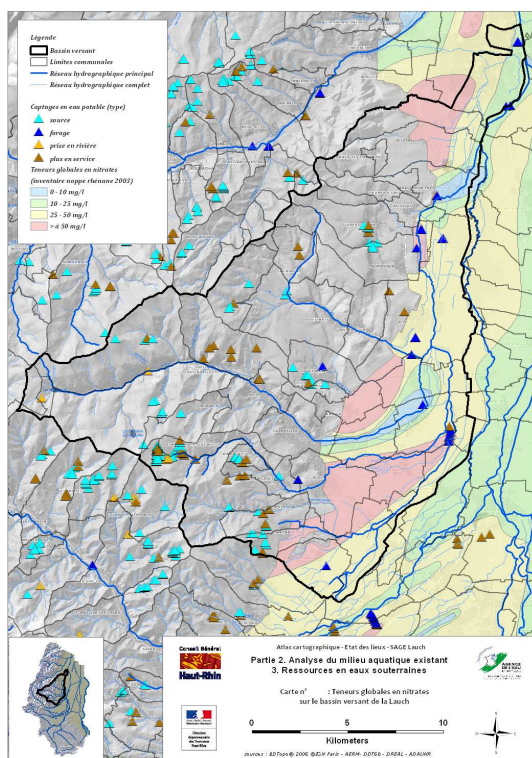
Les discussions du SAGE devront répondre aux besoins de sécurisation de l'alimentation en eau potable, mais elles devront également tenir compte des besoins biologiques des milieux aquatiques dans la plaine.

Enfin si le SAGE préconise la mobilisation de nouvelles ressources pour l'eau destinée à la consommation humaine, il sera nécessaire d'identifier les industriels dépendant de la qualité physico-chimique particulière des eaux distribuées à partir de la Lauch, pour les accompagner à l'évolution de la ressource disponible. Une enquête est en cours auprès de ces industriels.

Le SAGE de la Lauch doit avoir pour objet de concilier la préservation du débit naturel de la Lauch pour les milieux aquatiques en périodes de basses eaux, et la sécurisation durable de l'alimentation en eau potable de la vallée de Guebwiller.

Thématique « Ressources en eau »

Enjeu « Qualité des eaux »



Carte 38 :

La qualité des eaux de rivière de la Lauch n'est pas équivalente tout le long du bassin versant. Bonne sur le secteur amont, elle se dégrade au fur et à mesure de la traversée de la plaine en raison de pertes de débit.

Des teneurs en nitrates moyennes à importantes sont relevées dans les eaux souterraines du piémont, accompagnées de quelques dépassements des teneurs autorisées en pesticides. 32 communes du bassin versant sont classées en Zones Vulnérables Nitrates, dont 27 en « zones vulnérables renforcées » sur le piémont vosgien.

Le SDAGE Rhin-Meuse classe les eaux souterraines situées en amont de GUEBWILLER comme fortement vulnérables. Il considère le piémont vosgien et la plaine

comme soumis à de fortes pressions en nitrates et substances phytopharmaceutiques. Un captage prioritaire SDAGE 2 est identifié à ROUFFACH (alimentant WESTHALTEN) et deux captages prioritaires SDAGE 1 à ROUFFACH (l'un alimentant ROUFFACH et l'autre géré par le SIPEP de MERXHEIM-GUNDOLSHEIM).

Le SIPEP de MERXHEIM-GUNDOLSHEIM a mis en place avec succès une « mission eau » de reconquête de la qualité de son captage. La Chambre d'Agriculture mène avec les exploitants des opérations de sensibilisation sur les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement.

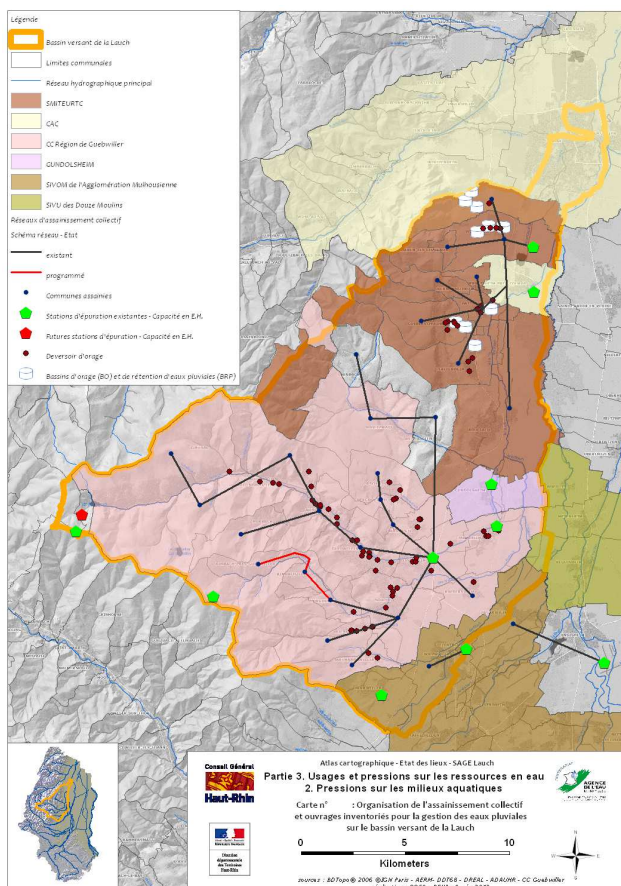
Les actions envisagées par le SAGE de la Lauch devront concourir aux objectifs de qualité des eaux souterraines établis par le SAGE Ill-Nappe-Rhin situé en aval.

Le SAGE de la Lauch devra avoir pour objectif de lutter contre les pollutions diffuses, préserver la qualité des eaux souterraines sur le piémont vosgien, et reconquérir la qualité des eaux de la Lauch et des eaux souterraines dans le secteur de la plaine, en cohérence avec le SAGE Ill-Nappe-Rhin.

Thématique « Pressions sur les milieux aquatiques »

Enjeu « Assainissement des eaux usées »

Carte 63 :



Le bassin versant dispose d'un assainissement collectif bien organisé. Les eaux usées provenant des coopératives viticoles et des viticulteurs sont collectées et traitées par les stations d'épuration des collectivités dotées d'un traitement adapté pour les périodes de vendanges. Des conventions de raccordement pour les coopératives viticoles sont présentes ou en cours d'élaboration.

Le faible pouvoir auto-épurateur des rivières de la tête du bassin versant et le classement de la haute vallée en réservoir biologique par le SDAGE Rhin-Meuse (lac de la Lauch jusqu'au Klein Sultzbach), rendent nécessaire le parachèvement de l'assainissement sur ce secteur. 5 communes du bassin versant sont actuellement dépourvues de projets de zonage de l'assainissement. 11 communes ne disposent pas encore d'un service dédié

à la mise en œuvre des contrôles des installations non collectives (SPANC). Des difficultés de mise en œuvre des réhabilitations après contrôle sont observées.

Plusieurs partenaires financiers peuvent apporter des aides dans le domaine de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. La Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER met à ce sujet un technicien à la disposition des communes adhérentes. Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Markstein-Grand Ballon a retenu un projet de remplacement de sa station de traitement des eaux usées et les travaux devraient démarrer prochainement. Plusieurs zonages d'assainissement non collectif sont en cours d'élaboration sur les communes de COLMAR, WETTOLSHEIM, et sur la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

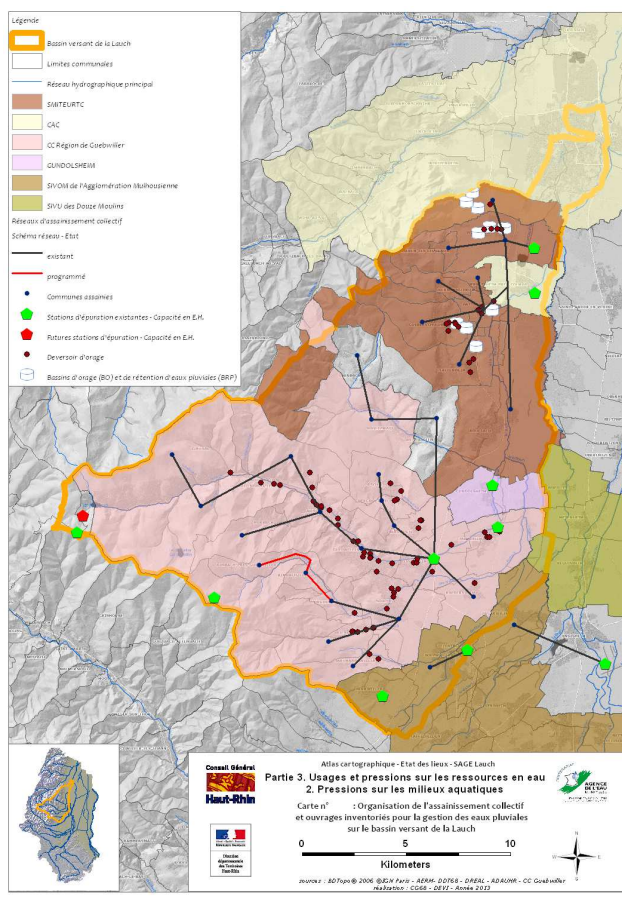
Les actions envisagées devront intégrer les contraintes liées à l'hydrogéologie des sols et à la topographie, ainsi que l'organisation urbaine des villages. La présence des prises en rivière alimentant en eau potable la vallée devra également être prise en compte pour garantir la sécurité sanitaire des consommateurs.

Le SAGE de la Lauch doit avoir pour objectif la mise en œuvre de l'assainissement des eaux usées sur la tête du bassin versant, et la poursuite de l'amélioration du traitement des effluents viticoles.



## Enjeu « Assainissement pluvial »

### Carte 63 :



Le bassin versant est doté de nombreux déversoirs d'orages. Un inventaire est disponible pour la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER. De son côté, le Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux est en train d'inventorier les déversoirs présents sur son secteur.

Le cumul des rejets des déversoirs existants présente un risque pour les petits cours d'eau et pour les eaux souterraines vulnérables par leurs faibles épaisseurs sur le piémont vosgien. Certains déversoirs d'orages nécessiteront également une remise à niveau et des entretiens plus réguliers.

Peu d'aires de lavage des pulvérisateurs sont présentes sur le bassin versant, seuls quelques viticulteurs et coopératives en possèdent.

On constate des déversements des eaux de rinçage des outils viticoles dans les cours d'eau en période de vendanges.

Le SDAGE Rhin-Meuse préconise l'infiltration des eaux pluviales non dégradées, les eaux pluviales polluées devant être traitées avant rejet.

Les actions envisagées du SAGE devront tenir compte de la vulnérabilité particulière de la nappe phréatique sur le piémont vosgien et préconiser les mesures de protection nécessaires à sa préservation.

Le SAGE de la Lauch doit avoir pour objectif l'amélioration du suivi et de l'entretien des ouvrages actuels et futurs de collecte et de traitement des eaux pluviales, notamment à proximité de la nappe d'accompagnement de la Lauch, des eaux souterraines du piémont vosgien et des affluents de la Lauch.



Généralités

**Enjeu « Communication sur le SAGE et ses enjeux »**



Le SAGE de la Lauch est porté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui est représentative des usagers, acteurs et élus locaux présents sur le bassin versant. Un logo a été élaboré par le bureau pour identifier facilement le SAGE.

La CLE dispose pour l'instant de peu de supports directs à la communication, les documents existants étant des supports de travail conçus pour les membres de la Commission Locale de l'Eau.

Le Conseil Général du Haut-Rhin met à disposition de la Commission Locale de l'Eau son Système d'Information Géographique (SIG) [www.infogéo68.fr](http://www.infogéo68.fr) pour la mise en ligne des documents et des données cartographiques. Des lettres d'information régulières et des articles dans la presse seront les outils de communication à privilégier. Il conviendra également de participer aux réseaux d'animation existants pour leur partager les réflexions de la CLE (GERPLAN, Chambre d'Agriculture, Missions Eau, Commission Développement Durable de la Chambre de Commerce et d'Industrie, etc.).

Les supports de communication devront faciliter l'appropriation par le public des thématiques du SAGE, qui peuvent être très techniques, et veiller à ne pas le surcharger d'informations.

Le SAGE de la Lauch devra avoir pour objectif de promouvoir ses enjeux pour mettre en place une dynamique locale en faveur de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.